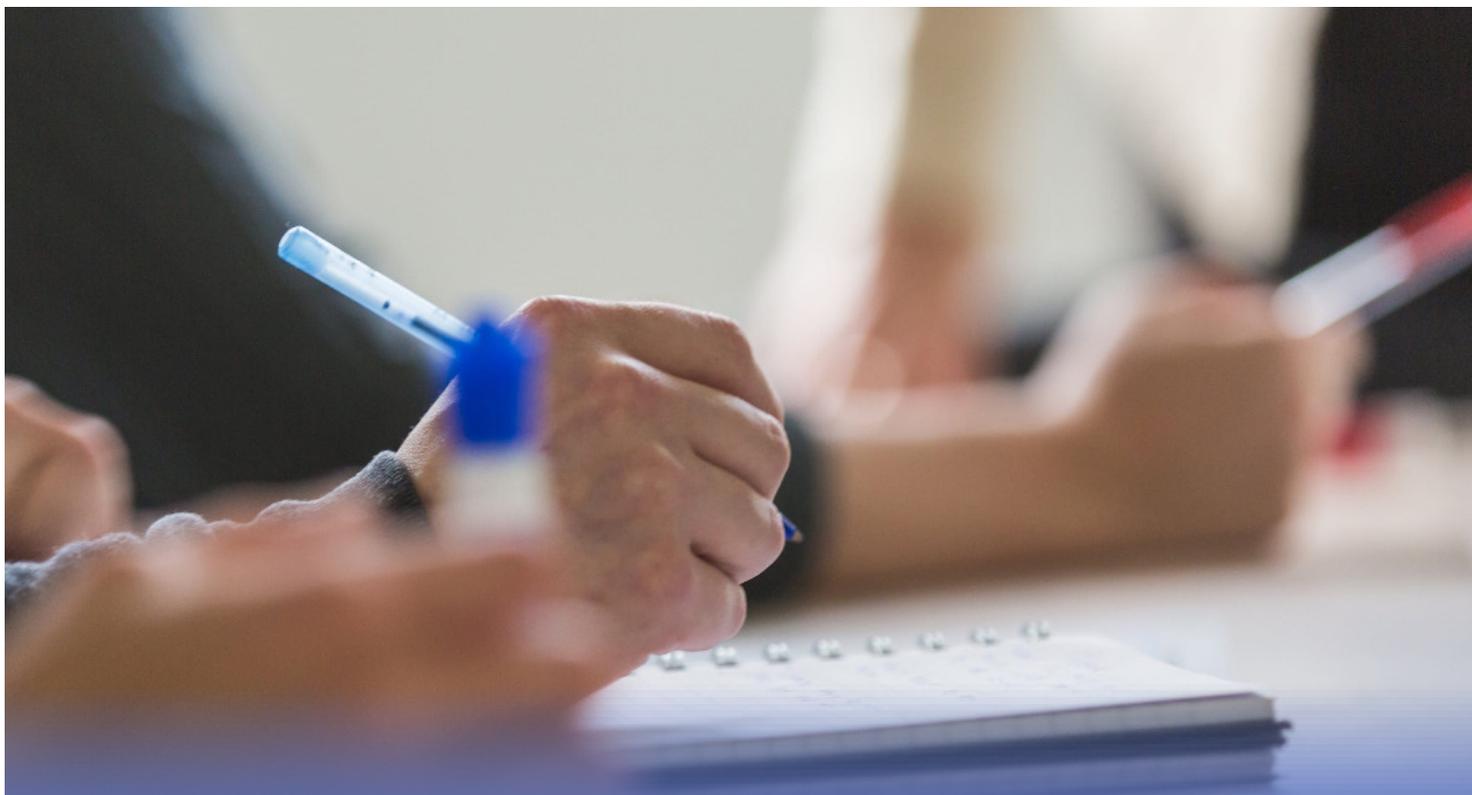




**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Évaluer dans le cadre du contrôle continu

Baccalauréat 2021, terminales générales
et technologiques

Évaluer dans le cadre du contrôle continu

Baccalauréat 2021, terminales générales et technologiques

Le contexte sanitaire exceptionnel auquel nous sommes confrontés a amené le ministre à définir, dans sa lettre aux enseignants du 21 janvier, les adaptations de la session 2021 du baccalauréat général et technologique.

Ces adaptations rendent nécessaire de préciser le cadre solide au sein duquel le contrôle continu permettra à la fois de garantir la pleine légitimité du baccalauréat comme examen national et la confiance que les établissements d'enseignement supérieur peuvent avoir dans l'évaluation menée par les enseignants dans les lycées.

Ce guide, élaboré par le collège d'expertise disciplinaire et pédagogique de l'IGESR, fixe, pour chaque enseignement évalué au baccalauréat lors de l'année de terminale, qu'il s'agisse d'une spécialité ou d'un enseignement commun, la manière dont se déclinent les principes suivants :

- Prise en compte pour le calcul des moyennes trimestrielles ou semestrielles¹ des deux modalités d'évaluations :
 - o Évaluation formative, qui accompagne les apprentissages et permet de signaler et de valoriser les progrès des élèves.
 - o Évaluation sommative, qui doit représenter au moins 60 % de la moyenne, qui permet de vérifier, en fin de séquence ou de période, les objectifs fixés par les programmes en termes de connaissances et de compétences.
- Diversité des types d'exercices composant l'évaluation :
 - o Exercices courts de vérification des connaissances.
 - o Travaux effectués en présentiel ou à distance. Il convient à ce propos d'équilibrer les deux modalités afin que les évaluations n'occupent pas une part trop importante du temps en présentiel lorsque la continuité pédagogique ne permet pas d'accueillir à temps complet les élèves en établissement, pour lequel les apprentissages restent la priorité.
 - o Travaux plus longs et dont l'énoncé s'inspire des sujets de baccalauréat (évaluations communes ou épreuves terminales) libérés et présents dans la BNS, ainsi que des sujets 0 présents sur Eduscol.
- Robustesse des moyennes trimestrielles ou semestrielles, garanties par un nombre minimal de notes par période, et un nombre suffisant d'exercices inspirés des sujets de baccalauréat libérés. **Un minimum de trois évaluations par trimestre (ou de quatre par semestre) est, sauf exception, attendu.**

Ces principes et les conseils qui suivent seront mis en œuvre par les équipes avec l'aide des corps d'inspection, dans le respect de la liberté pédagogique de chaque enseignant et dès la fin du 2^e trimestre de l'année scolaire 2020-2021. Ils sont évidemment pensés dans une situation sanitaire et de continuité pédagogique qui peut évoluer, et auront vocation à être adaptés si cette situation évolue.

Par ailleurs, si ce guide est conçu prioritairement pour faire face aux aménagements de la session 2021, il pose des principes qui pourront être repris et précisés pour la part d'évaluation au contrôle continu des sessions suivantes.

¹ selon le choix de l'établissement validé en conseil d'administration

Enseignements communs

Langues vivantes

L'évaluation en langues : rappel des principes généraux

Depuis une quinzaine d'années et conformément au Code de l'éducation, les élèves sont évalués en LV par compétence, dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'oral (CO), de l'écrit (CE) ainsi que l'expression orale (EO, en continu et en interaction) et écrite (EE).

L'évaluation est positive, en ce sens qu'elle valorise les acquis, et « critériée » : adossée aux niveaux de compétences du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL), elle s'appuie sur des critères explicites et des degrés de réussite permettant de donner des indications aux élèves sur leur niveau de compétence.

Les programmes de langues précisent les niveaux visés du CECRL selon les cycles et les classes, du niveau A (de découverte et de survie), au niveau B (avancé), puis au niveau C (de maîtrise) ; ils orientent les connaissances culturelles à acquérir et soulignent le lien indissociable entre langue et culture et entre connaissances et compétences. Ils ont valeur de référence pour toutes les évaluations.

Recommandations pour le baccalauréat 2021

Les modifications apportées à la session 2021 du baccalauréat ne remettent pas en question la logique de travail par compétence dans l'ensemble des activités langagières ni l'ancrage culturel des supports d'entraînement et d'évaluation.

De nombreuses prestations peuvent être évaluées dans cet esprit : projets divers (individuels ou collaboratifs, réalisés en classe ou à la maison), exposés, travaux de recherche, « devoirs sur table », etc.

Sur l'ensemble de l'année, les différentes activités langagières, écrites comme orales, sont évaluées de manière équilibrée. Pour l'expression orale, si l'on peut s'appuyer sur tous les outils numériques accessibles à ce jour, un entretien individuel réalisé dans chacune des langues étudiées reste indispensable pour évaluer la capacité des élèves à réagir et interagir dans les langues qu'ils apprennent.

L'ensemble de ces prestations ainsi que les indices recueillis lors du travail en classe fourniront aux professeurs les informations nécessaires à l'établissement d'un niveau de compétence par activité langagière, tel qu'attendu dans le livret scolaire, indiquant ainsi à chaque candidat s'il a atteint les niveaux visés définis dans les programmes selon le rang de la langue.

Points de vigilance, recommandations

Plutôt que de viser une quantité particulière de moments d'évaluation — et de notes qui en découlent nécessairement —, le professeur doit s'assurer chaque trimestre ou semestre que les évaluations menées lui permettent d'apprécier la progression et les acquis des élèves dans chacun des grands champs de compétences à considérer : trois en classe de première, quatre en classe de terminale. Pour chacun, il doit pouvoir pondérer les résultats ponctuels (issus d'évaluations sommatives) d'une appréciation de la dynamique de progrès dont témoigne l'élève sur la période de référence (approche formative).

Le développement et la maîtrise des compétences nécessaires à la participation et à la conduite de projets musicaux sont particulièrement importants. Les pratiques musicales étant systématiquement collectives (classe entière, petits groupes), l'évaluation embrasse la totalité du groupe d'élèves concernés par le projet mené. Pour l'individualiser, le professeur « tire parti de l'auto-évaluation et de la co-évaluation entre élèves, et s'appuie sur une explicitation systématique des objectifs poursuivis et des critères qui permettent d'apprécier les apprentissages » (programme du cycle terminal). S'y ajoute également l'observation continue du travail des élèves. C'est fort de cette triple information (évaluation globale de la mise en œuvre et de la réalisation du projet, autoévaluation, observation continue) que le professeur est en mesure d'arrêter une évaluation individuelle des compétences visées.

Usage raisonné des sujets d'examen versés dans la banque nationale

Un sujet national initialement prévu pour la partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité est disponible sur la banque nationale de sujets. Ce sujet repose sur trois exercices complémentaires qui peuvent être exploités indépendamment les uns des autres. Les professeurs peuvent en mobiliser certains éléments dès lors qu'ils apparaissent complémentaires des évaluations d'ores et déjà menées et pertinents au regard de la progression pédagogique. Au cours du troisième trimestre ou du second semestre, des évaluations construites au départ de ces exercices peuvent venir compléter les informations nécessaires au positionnement de chaque élève en vue de la note de certification. Pour rappel, le sujet disponible ne peut permettre d'évaluer les compétences des élèves relatives à la pratique musicale. Celles-ci relèvent donc totalement des démarches et repères présentées précédemment.

Construction de la moyenne trimestrielle ou semestrielle, rôle du LSL

Au terme de l'année scolaire, la note prise en compte pour le baccalauréat doit refléter le positionnement de l'élève au regard des attendus de fin de cycle précisés par le programme. L'exigence de l'évaluation, seule à même de garantir la portée de la certification, doit dès lors être attentive à s'adosser exclusivement aux projets menés comme aux contenus effectivement travaillés dans des conditions acceptables sinon satisfaisantes. Dans la perspective du baccalauréat, il apparaît également opportun de construire une cohérence vertueuse entre les compétences travaillées, les attendus de fin de cycle et les cinq entrées du livret scolaire. Celles-ci sont organisées en deux ensembles, le premier relevant de la pratique musicale, le second de la culture musicale et artistique en miroir aussi bien du programme d'enseignement que de l'épreuve de spécialité (partie écrite et partie orale).

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

Contexte général

En raison de la crise sanitaire que traverse notre pays, des modifications ont été apportées à la session 2021 du baccalauréat général et technologique, dont la suppression des épreuves terminales des enseignements de spécialité.

En conséquence, c'est sur la base du seul contrôle continu, communément appelé les « notes de bulletin », que sera calculée la note au baccalauréat en enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER).

L'évaluation en langues : rappel des principes généraux

Depuis une quinzaine d'années et conformément au Code de l'éducation, les élèves sont évalués en LV par compétence, dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'oral (CO), de l'écrit (CE) ainsi que l'expression orale (EO, en continu et en interaction) et écrite (EE).

L'évaluation est positive, en ce sens qu'elle valorise les acquis, et « critériée » : adossée aux niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), elle s'appuie sur des critères explicites et des degrés de réussite permettant de donner des indications aux élèves sur leur niveau de compétence.

Les programmes de langues précisent les niveaux visés du CECRL selon les cycles et les classes, du niveau A (de découverte et de survie), au niveau B (avancé), puis au niveau C (de maîtrise), orientent les connaissances culturelles à acquérir et soulignent le lien indissociable entre langue et culture et entre connaissances et compétences. Ils ont valeur de référence pour toutes les évaluations.

Recommandations pour la session 2021 du baccalauréat

Les modifications apportées à la session 2021 du baccalauréat ne remettent pas en question la logique de travail par compétence dans l'ensemble des activités langagières ni l'ancrage culturel des supports d'entraînement et d'évaluation.

Pour ce faire, les élèves sont évalués de manière positive, dans les différentes activités langagières (CO, CE, EO, EE), en fonction de critères explicites qui leur sont également explicités, à partir de supports d'évaluation dont le contenu est culturellement ancré dans les programmes.

De nombreuses prestations peuvent être évaluées dans cet esprit : projets divers (individuels ou collaboratifs, réalisés en classe ou à la maison), exposés, « devoirs sur table » (avec, le cas échéant, un sujet commun pour différentes classes), etc.

Sur l'ensemble de l'année, les différentes activités langagières, écrites comme orales, sont évaluées de manière équilibrée. Pour l'expression orale, si l'on peut s'appuyer sur tous les outils numériques accessibles à ce jour, un entretien individuel réalisé dans chacune des langues étudiées reste indispensable pour évaluer la capacité des élèves à réagir et interagir dans les langues qu'ils apprennent.

Pour les « devoirs sur table » ou autres évaluations, à l'écrit comme à l'oral, les professeurs ont à leur disposition les sujets de la Banque nationale de sujets (EC1, EC2 et EC3, pour l'écrit comme pour l'oral) dont ils peuvent faire usage ou s'inspirer. Ils peuvent également s'appuyer sur les grilles d'évaluation parues au BO spécial n°6 du 30 juillet 2020.

L'ensemble de ces prestations ainsi que les indices recueillis lors du travail en classe fourniront aux professeurs les informations nécessaires à l'établissement d'un niveau de compétence par activité langagière, tel qu'attendu dans le livret scolaire, indiquant ainsi à